

Mont-sur-Rolle, le 16 juillet 2014

M. Pierre-Yves Maillard
Conseiller d'Etat
Département de la santé
et de l'action sociale
Bâtiment adm. de la Pontaise
1014 Lausanne

Affaire traitée par M. Michel Darbre
Tél. 021 826 11 41

Réponse à la mise en consultation d'un avant-projet de rapport présentant les pistes visant à améliorer la santé bucco-dentaire et la prise en charge des soins dentaires des jeunes habitants du canton de Vaud

Monsieur le Conseiller d'Etat,

L'Association de Communes Vaudoises vous remercie de l'associer à la consultation citée en titre. Son comité répond avec intérêt sur le fond, à savoir présenter une prévention de la santé bucco-dentaire, et avec conviction sur la forme et plus particulièrement sur les méthodes de financements.

Généralités :

Le rapport de l'institut universitaire de médecine sociale et préventive relève la complexité de la pratique des soins bucco-dentaires liée

- aux groupes à risques inégaux
- à la géolocalisation
- aux dépistages
- au renoncement aux soins pour raisons économiques
- etc.

Il convient de trouver des solutions et de diminuer encore la prévalence de la carie dentaire. Les mesures proposées pour concrétiser la stratégie du DSAS sont de trois ordres : prévention, communication et financement.

Commentaires :

Le comité de l'AdCV soutient avec enthousiasme l'amélioration de la prévention précoce. Les constats établis orientent très clairement pour une meilleure approche de prophylaxie et de contrôle dentaire. Repenser le système établi qui ne donne pas satisfaction est judicieux. Remplacer le système de dépistage par une visite de contrôle en cabinet dentaire et une information généralisée et ciblée prend tout son sens.

L'AdCV ne prend pas position sur le dispositif que doivent élaborer et développer les spécialistes et professionnels de la branche. Pas plus que les aspects légaux et l'intégration des nouvelles dispositions dans la loi, le comité de l'AdCV transmet au Grand Conseil la pertinence d'entreprendre ces modifications légales.

Il en va tout autrement de deux arguments, l'un financier, l'autre politique, que nous ne pouvons admettre en l'état.

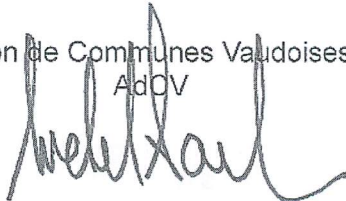
Financer par les PC familles ces prestations apparait comme un détournement de l'objectif primaire des PC familles. L'inadéquation des montants perçus et des charges actuelles des PC familles, n'autorise pas à prélever dans le fond pour de nouvelles charges. Le vote populaire a validé des prestations exhaustives et non pas un fourre-tout à la demande. Les contributeurs du fond ne sauraient valider un arrosage « prévertien ».

L'AdCV réfute totalement le financement de la prévention bucco-dentaire au travers des PC Familles et rentes-pont.

Le coût total nécessite une estimation plus précise et la part des frais de gestion doit être intégrée. Il avoisine plus les CHF 14 à 15 millions que les CHF 11.5 millions annoncés. De plus, la part des communes ne saurait être égale à celle du canton (avec la prise en considération de la déduction des économies des seules communes).

L'AdCV propose donc que les éléments stratégiques élaborés par le DSAS, à savoir le dépistage et la communication, reviennent au canton et que les communes participent, en fonction de leur politique de proximité, au subventionnement individualisé des coûts de traitement dentaire, tel qu'elles le pratiquent actuellement.

En vous remerciant de toute l'attention que vous porterez à notre prise de position, nous vous adressons, Monsieur le Conseiller d'Etat, nos salutations distinguées.

Association de Communes Vaudoises
AdCV

Le Secrétaire Général
Michel Darbre